



## Cumul de congé en mi-temps thérapeutique

Par **sobisso**, le **29/08/2011** à **11:26**

Bonjour, Mon ami est en mi-temps thérapeutique depuis plusieurs mois suite à un gros problème de genou et 2 opérations. Son employeur lui pose problème notamment sur les congés : il a décidé que n'étant là qu'à temps partiel, il ne devait cumulé que la moitié de ses congés, soit 1,04 jour/mois au lieu de 2,08 à temps complet. Par contre, nous sommes partis en congé cet été et il lui a décompté des jours complets. Comment cela doit-il fonctionner normalement et où trouver le texte de loi qui nous le confirme et que nous pourrions présenter à son employeur ? Merci d'avance de votre réponse.